



ASSURANCE LOYERS IMPAYES

Notre **Gestion Immobilière** et notre « **savoir-faire** » nous oblige à sécuriser totalement (appartements, maisons) le patrimoine de nos propriétaires bailleurs sur la **FRANCE** entière par la souscription de notre **Assurance Loyers Impayés**.

Celle-ci est **déductible à 100% de vos revenus fonciers**.

L'assureur garantit le remboursement des loyers dus par un locataire défaillant à partir du 1er terme impayé et pendant une durée indéterminée (jusqu'à expulsion).

- Garantie des détériorations immobilières.
- Remboursement des frais de procédures.
- Garantie du départ prématuré.
- Protection juridique.



Toutes les démarches administratives aux recouvrements et à l'expulsion de votre locataire sont effectuées par notre cabinet, vous assurant ainsi le paiement de votre loyer sans contraintes et sans relations avec votre locataire.

La validation du dossier de location est faite par votre Gestionnaire avec les critères de l'**Assurance Loyers Impayés**.

**VOTRE GESTION IMMOBILIERE - PACK TRANQUILITE
GARANTIE SO.CA.F.**



Notre service **GESTION LOCATIVE** reste à votre disposition pour toutes questions :

 **01.34.15.75.78.**  **location@francedemeure.com**

ACHAT – VENTE – LOCATION - GESTION